



Aide assistance pour licenciement avec non respect procédure

Par Tinou

Bonjour,

mon fils majeur, 26 ans, habite chez moi à Dole, car ne faisait que des missions intérim ou des remplacements souvent éloignés, auparavant .Il était très heureux d'avoir enfin trouvé pour la première fois un contrat de travail CDI , même si c'était à 45 kms de notre domicile, en mécanicien auto, touchant environ 1200 euros net/mois. Il faisait chaque jour les trajets, en voiture, n'ayant pas les moyens de prendre un logement, à son nom.

Hors chez ce concessionnaire auto de Besançon, les conditions de travail, en atelier étaient stressantes, par manque de matériel pour travailler dans de bonnes conditions(pas assez de cric, utilise une chaise pour aller en hauteur les voitures...) et d'outillage de base sont stressantes, mêmes dangereuses. Un certain turnover existe, et les mécaniciens restant, n'ont pas trouvé d'aitre travail, et restent ayant des charges personnelles et familiales.

Les mécaniciens doivent pour demander un outil nécessaire, (même une craie ou un bouchon pour pneumatiques) faire établir un bon dans un bureau et courir après, auprès d'une personne qui détient la clé du local ou se trouve les outils nécessaires(petit chef faisant plus le rôle de "chien de garde").

Et depuis 11 mois, sous pression, mon fils Maxime demandait une clé pour fermer son casier d'outils(qu'il était incomplet à son arrivée) mais ne l'a jamais obtenue.

Un jour, en mars, il n'y avait pas d'activité à l'atelier, donc les mécanos ont fait un nettoyage en grand de leur place dans l'atelier, mon fils est tombé sur le jeux de clés de son casier. Il mes a prises, et en les essayant elles fermaient son casier.

Le petit chef , voyant qu'il détenait des clés, a voulu qu'il lui donne, mais mon fils pour le "chambrier" lui a confirmé qu'il avait un jeux de clés de canas mais qu'il ne lui donnerait pas, lui montrant et les mettant dans sa poche.

Le ton est monté de part et d'autre , mais sans geste physique.

Cela s'est déroulé vers 8 h 30 le matin, et les autres salariés ont entendu et vu les choses. Mais hormis un collègue exerçant depuis très longtemps, bientôt en retraite, qui n'a pas peur des repréailles, les autres collègues jeunes hésitent pour faire une lettre de témoignage pour ne pas menacer leur emploi.

La situation a dégénéré et ce chef, pour se venger, l'accuse injustement , de l'avoir frappé, et aussi, à tort , d'avoir volé une jante au garage(mon fils avait effectivement ,quand il y avait eu de la neige, du remplacer la jante d'une voiture de fonction, qui avait été abimée par un membre du personnel). Mon fils utilise mon ancien partner, pour aller travailler, et pour preuve, les dimensions de cette jante soit disant volée, ne correspond pas du tout avec celles de mon partner.

Ce petit chef a demandé à Maxime de quitter le garage, , il l'a raccompagné jusqu'au partner, en lui disant verbalement, qu'il le licenciait pour faute grave et vol d'une jante, et que le lendemain, il veuille venir à un entretien préalable de licenciement. Mon fils n'a eu ni courrier remis, ni lettre recommandée pour cette convocation en entretien préalable à licenciement.

Le lendemain, Maxime s'est bien rendu à ce rendez vous verbal, mais ce petit chef lui a signifié que ce n'était pas le jour, ni l'heure!!! .

Maxime ayant fait le trajet exprès, a insisté pour être reçu, cet entretien a été bref, et il lui a été dit qu'il ne faisait plus partie des effectifs depuis le 23/03/18 pour faute professionnelle. Mon fils n'est pas retourné depuis à son travail.

Je lui ai conseillé d'aller à la DIRECCTE à Besançon, il s'y est rendu mais n'a pas pu avoir un entretien avec un membre, il doit monter un dossier pour que l'affaire passe aux Prudhommes. Il discuté avec une dame de Force Ouvrière membre aux Prudhommes qui lui dit de se faire assister par un professionnel du Droit du travail poursoutenir et étayer son dossier.

Maxime n'est pas du tout administratif, moi, je suis retraitée avec ressources modestes, est ce qu'il doit prendre un avocat pour faire valoir ses droits, quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide juridictionnelle...

Maxime ne va pas bien se sentant atteint dans sa dignité, sa santé m'inquiète, il ne s'est pas inscrit à Pole emploi et ne veut pas voir un médecin..

Jamais Maxime n'a volé, même étant enfant, il se sent doublement meurtri: plus de travail et en plus accusé injustement de voleur.

Que peut il faire